



Plan de financement

Le plan de financement compte deux à quatre pages A4 et contient au moins les informations suivantes :

- Composition actuelle des recettes
- Autres sources potentielles de soutien ou de financement
- Processus et instruments concrets, et activités pour l'acquisition de moyens financiers supplémentaires (sources de financement actuelles et autres sources possibles)
- Composition des recettes escomptée :
 - *Cotisations des membres*
 - *Vente de prestations et produits*
 - *Sponsors*
 - *Contributions de fondations*
 - *Dons*
 - *Contributions de cantons et communes*
 - *Aides financières de la Confédération*
 - *Mandats de la Confédération*
 - *Autres*
- Personnes responsables et calendrier

Sur la base du plan de financement, l'OFAS examine ensuite si les efforts d'autofinancement qu'on peut attendre du requérant ont été accomplis et toutes les autres possibilités de financement ont été épuisées.